

Modification des valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Édition des valeurs limites d'exposition aux postes de travail par la Suva

L'art. 50 al. 3 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) permet à la Suva, après avoir consulté les milieux concernés, d'émettre des directives sur les valeurs limites de concentration pour les substances toxiques et les valeurs admissibles pour les agents physiques aux postes de travail. Cette édition se fait en accord avec la Commission des valeurs limites de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (Suissepro).

La plupart des nouveautés n'ont pas de répercussions majeures dans la pratique et peuvent être appliquées sans problème. Disposant de capacités restreintes, la Suva ne contactera pas activement les milieux concernés par des modifications non problématiques. Seuls les changements difficiles à respecter dans la pratique seront examinés avec les branches.

Vous souhaitez vous exprimer sur la modification des valeurs limites d'exposition aux postes de travail dans le cadre de la consultation? Contactez-nous à l'adresse suivante:

valeurs-limites@suva.ch

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: changements et nouveautés

Les changements et les nouveautés concernant les valeurs limites d'exposition figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont indiqués en rouge. Les anciennes valeurs et les textes correspondants sont barrés. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (remarques) voir www.suva.ch/valeurs-limites.

Valeurs (limites) moyennes d'exposition (VME): changements et nouveautés à partir de 2026

Substance Numéro CAS Synonyme	Valeur VME		Valeur VLE calc. sur une courte durée		Notations	Méthodes de mesure Remarques	Explications
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ ppm)	mg/m ³	R S O ^L B P C M R SS		
<i>Acide 2,2-dichloropropionique et son sel sodique [75-99-0], 127-20-8]</i>	4	6	4	6			Annulation
<i>1-Allyloxy-2,3-époxypropane [106-92-3]</i>	5	22			R S C1B M2 R2	NIOSH	Annulation
Aniline [62-53-3]	2	8	4	15	R C1 _B [#] (C2) M2 (SS _C) B	Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée. La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Adaption notations, remarques
Bitumes [8052-42-4] Vapeurs et aérosols lors du travail à chaud		10 (5)		20	R C2 P	La VME est en cours de remaniement. IFA La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Suspension de l'abaissement de la VME de 2021, Adaption notations, remarques
Cadmium et ses composés [7440-43-9]		0.001 i			R C1 _B [#] R2 M2 B	Exprimé en Cd [7440-43-9] (Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée) NIOSH HSE IFA	Adaption notations, remarques
<i>ε-Caprolactame [105-60-2]</i>		5 i			R SS _C	OSHA DFG La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Adaption notations
<i>Géttène [463-51-4]</i>	0.5	0.9	0.5	0.9		NIOSH	Annulation
p-Chloraniline [106-47-8]	0.06 (0.04)	0.3 (0.2) i	0.12	0.6 i	R C1 _B [#] S	Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée. La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Augmentation VME, Introduction VLE, Adaption notations, remarques
2-Chlorobenzylidène-malono-nitrile [2698-41-1]	(0.05)	(0.4)	0.05	0.4	R	Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé. La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps NIOSH	Conversion VME en VLE, Adaption remarques
<i>Glopidel [2971-90-6]</i>		40					Annulation
Composés de vanadium, états d'oxydation +4 et +5 <i>Pentoxyde de vanadium [1314-62-1]</i>		0.01 i (0.05 a)	0.02 i (0.05 a)		C1 _B [#] (B)	NIOSH Exprimé en V. La notation fait référence au pentoxyde de vanadium [1314-62-1]. Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée.	Changement de nom substance, Abaissement VME, VLE, Adaption notations, remarques
Cyanure de chlore [506-77-4]	0.3	0.8	0.3	0.8		Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE, Adaption remarques
<i>Diglycidyléther [2238-07-5]</i>	0.1	0.5	0.1	0.5	R C2 R2		Annulation

Substance Numéro CAS	Valeur VME	Valeur VLE calc. sur une courte durée	Notation s	Méthodes de mesure Remarqu es	Explications	Substance Numéro CAS	Valeur VME
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane [101-68-6]					R-B R2 SS _C		Annulation
Diisocyanate d'hexaméthylène [822-06-0]					B	La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Annulation
3,5-Dinitro-o-toluamide [148-01-6]		5-i					Annulation
Disulfure d'allylpropyle [2179-59-1]	2	12	2	12		OSHA	Annulation
1,2-Epoxypropane [75-56-9]	1 (2.5)	2.4 (6)			C1 _B # M1 _B B	NIOSH Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée	Abaissement VME
Ethylène [74-85-1]	10000	11500			M2	NIOSH	Annulation
Ethylidène norbornène [16219-75-3]	5	25					Annulation
Ferrovanadium [12604-58-9]		1-i				OSHA	Annulation
Fluorure de perchloryle [7616-94-6]	3	13					Annulation
Hydrogène antimonié [7803-52-3]	0.1	0.5	0.1	0.5		NIOSH OSHA	Annulation
Indium et ses composés [7440-74-6]		(0.1-i)			C1 _B R2 P	La notation C et R s'applique au phosphure d'indium OSHA NIOSH (Exprimé en In)	Annulation VME, Adaption notations, remarques
Isocyanates		0.02		0.02	S B	HSE Mesuré comme NCO total. B pour 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	Adaption remarques
Nickel tétracarbonyle [13463-39-3]	0.05	0.35			R	BG NIOSH	Annulation
Nitrate de n-propyle [627-13-4]	25	110	50	220		NIOSH	Annulation
Oxyde de fluor [7783-41-7]	0.05	0.1					Annulation
Parathion [56-38-2]		0.05 i			R (B)	NIOSH	Adaption notations

Substance Numéro CAS Synonyme	Valeur VME		Valeur VLE calc. sur une courte durée		Notations R S O ^L B P C M R SS	Méthodes de mesure Remarques	Explications
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ ppm)	mg/m ³			
Pentafluorure de soufre [5714-22-7]	0.01	0.1	0.01	0.1			Annulation
Propylène [115-07-1]	10000	17500					Annulation
Silices amorphes colloïdales [7631-86-9]		4 i				Silices amorphes colloïdales [7631-86-9], y compris pyrogénée [112945-52-5] ou précipitée [7631-86-9] et la terre de diatomées non calcinée [61790-53-2]	Annulation
Dioxyde de silicium amorphe [60676-86-0, 69012-64-2]		0.3 a				Synonyme: Verre de quartz [60676-86-0], fumées de silice [69012-64-2]	VME nouvelle
Dioxyde de silicium amorphe synthétique [7631-86-9]		2 i				Silice pyrogénée [112945-52-5], silice précipitée [112926-00-8], gel de silice [112926-00-8]	VME nouvelle
Fumées de silice [69012-64-2]		0.3 a					Annulation
Terre de diatomées calcinée [68855-54-9, 91053-39-3]		0.3 a					Adaption CAS
Terre de diatomées non- calcinée [61790-53-2]		4 i					VME nouvelle
Verre de quartz, Silice fondue [60676-86-0]		0.3 a					Annulation
Sulfate de diéthyle [64-67-5]	0.03	0.2			R C1 _B M1 _B	OSHA BG	Annulation
Sulfate de diméthyle [77-78-1]	0.02	0.1			R C1 _B M2	OSHA BG NIOSH	Annulation
1,1,2,2-Tétrabromométhane [79-27-6]	4	44	2	28		NIOSH	Annulation
Tétranitrométhane [509-14-8]	4	8			R C2	NIOSH	Annulation
Triéthylèneglycol [112-27-6]		1000 i		2000 i	{SS _B }	La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Adaption notations
m-Xylène-α,α'-diamine [1477-55-0]		(0.1)		0.1	R S	Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE, Adaption remarques

Valeurs biologiques tolérables (VBT): changements et nouveautés à partir de 2026

Substance	Paramètre biologique	Valeur VBT	Matériel d'examen	Date/heure de prélèvement	Remarque	Explications
Aniline [62-53-3]	Aniline (non liée)	0.5 mg/l / 5 µmol/l (1 mg/l / 10.7 µmol/l)	U	a b	T # (Cancérogène avec valeur seuil)	Abaissement VBT, Adaption prélèvement, remarques
	<i>Aniline (libérée de la forme conjuguée à l'hémoglobine)</i>	100 µg/l / 1.07 µmol/l	B	a-b	N > 3 mois exposition	Annulation paramètre
	<i>p-Aminophénol</i>	50 mg/g créatinine 51.8 µmol/mmol créatinine	U	b	A	Annulation paramètre
Cadmium et ses composés [7440-43-9]	Cadmium	2 µg/g créatinine 2.01 nmol/mmol créatinine	U	a	X # (Cancérogène avec valeur seuil)	Adaption remarques
Chlorobenzène [108-90-7]	4-Chlorocatéchol (<i>total</i>) (après hydrolyse)	80 mg/g créatinine (150 mg/g créatinine) 63 µmol/mmol créatinine (120 µmol/mmol créatinine)	U	b c		Abaissement VBT, Adaption prélèvement
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane [101-68-6]	4,4'-Diaminodiphényleméthane	10 µg/g créatinine 5 nmol/mmol créatinine	U	b		Annulation
Diisocyanate d'hexaméthylène [822-06-0]	Hexaméthylénediamine (après hydrolyse)	15 µg/g créatinine 14.6 nmol/mmol créatinine	U	b		Annulation
1,2-Epoxypropane [75-56-9]	N-(2-Hydroxypropyl)valine	1300 pmol/g globine (3200 pmol/g globine)	E	a	# (Cancérogène avec valeur seuil)	Abaissement VBT
Isocyanates	Diamine dérivée du diisocyanate	1 µmol/mol créatinine	U	b	Limité à HDI, IPDI, MDI et TDI en fonction de la méthode	VBT nouvelle
Nickel, métal [7440-02-0]	Nickel	12 nmol/mmol créatinine 6 µg/g créatinine (766.6 nmol/l 45 µg/l)	U	b c	(A)	Adaption VBT, remarques
Nickel, composés du [7440-02-0]	Nickel	12 nmol/mmol créatinine 6 µg/g créatinine (170.4 nmol/l 10 µg/l)	U	b c	(A) La VBT s'applique aux composés du nickel insolubles)	Adaption VBT, remarques
Parathion [56-38-2]	Acétylcholinestérase (voir esters de l'acide phosphorique), p-Nitrophénol total	Aucune valeur disponible			T Q-N	Annulation
Pentoxyde de vanadium [1314-62-1]	Vanadium	70 µg/g créatinine 155 nmol/mmol créatinine	U	b-c		Annulation

Substance	Paramètre biologique	Valeur VBT	Matériel d'examen	Date/heure de prélèvement	Remarque	Explications
Xylène (tous les isomères) [1330-20-7]	Acides méthylhippuriques	1.8 g/g créatinine 1.1 mmol/mmol créatinine in (2 g/l)	U	b		Adaption VBT
Toutes les substances					A/Q-X	Annulation de ces remarques dans toutes les entrées

Valeurs limites d'exposition Suva, 27.11.2025